

# Compte-rendu - Médiation d'initiative citoyenne

**Interpellation concernée :**

## **Mieux vivre et travailler dans le quartier gare**

*Compte rendu relu et validé par l'ensemble des participants au 18/09/2024*

## **Rappel du contexte de la médiation**

### **Texte de l'interpellation initiale déposée le 23/10/2023**

Nous sommes des commerçants et des habitants du quartier de la gare de Grenoble.

Depuis 2020 des groupes d'individus, souvent alcoolisés, occupent notre quartier et causent de nombreux troubles :

- Des nuisances sonores et olfactives. Les altercations verbales et physiques entre eux ou envers les passants, cris, aboiements, odeurs de cannabis et d'urines sont devenues monnaie courante.
- Des détériorations des habitations (les couloirs faisant office de toilettes), des commerces (restaurants, hôtel, laverie automatique, boulangerie...), de la voie publique (canettes laissées sur les trottoirs et les terrasses, débris de verre) et des véhicules stationnés dans la rue et les parkings.
- Un sentiment d'insécurité pour les habitants qui sont bien souvent intimidés par leurs comportements, insultés ou molestés. Mais également pour la clientèle puisque certains de ces problèmes (vol, mendicité, altercation avec la clientèle et/ou le personnel) s'étendent sur les terrasses et à l'intérieur des établissements. Ainsi que pour les salariés, dont certains ne sont pas sereins en quittant leur entreprise, notamment tôt le matin ou en soirée.

Afin de retrouver un quartier gare agréable à vivre et travailler nous interpellons tous les services compétents pour solutionner ces problèmes qui prennent de plus en plus d'ampleur.

### **Rappel du déroulé de la phase de médiation**

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés, et de rendre compte de cette démarche à travers une synthèse écrite publiée sur le site internet de la Ville.

### **Calendrier des rencontres**

- Première réunion de médiation le 04/04/2024
- Deuxième réunion de médiation le 04/06/2024

### **Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble:**

- KADA Nicolas; Adjoint à la coordination de l'action sociale et Vice-Président du CCAS
- TAVEL Maud, Adjointe Tranquillité publique et Temps de la ville - Sécurité Publique, Ville de Grenoble
- CHENEVIER Valérie, Directrice Territoire secteur 1, Ville de Grenoble
- MONIER Mélanie, Cheffe de projet, Unité Prévention Urbaine, Ville de Grenoble
- FAURE Céline, Directrice déléguée pôle accueil, accès aux droits, accompagnement, CCAS de Grenoble

### **Représentant-es de l'interpellation citoyenne**

- THOMAS Morgane, gérante du restaurant le « Gratin dauphinois » Av. Felix Viallet
- BUSSO Alexis, gérant du restaurant « l'Inattendu », Av. Felix Viallet

### **Animation**

- FERNANDEZ VARAS Diego, Responsable du Service Vie associative et citoyenne (04/04/2024)
- KOLYTCHEFF Boris, Responsable de l'unité Accompagnement et Formation du service Vie associative et citoyenne (04/06/2024)

### **Prise de note et compte-rendu**

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux initiatives citoyennes

## **Synthèse des échanges**

### **Exposition du problème et de la situation par les porte-paroles**

Depuis plusieurs années, le quartier gare baisse en notoriété et en tranquillité.

En effet, les habitant-es et commerçant-es du quartier sont confrontés à diverses problématiques et nuisances dues à des individus qui squattent la rue et s'alcoolisent sur la voie publique :

- problèmes de détérioration des bâtiments
- discussions virulentes et agressions verbales
- problèmes de propreté liés aux urines notamment
- perturbation de l'activité des restaurants : le personnel doit gérer ces individus, la clientèle est dérangée
- etc.

Ces nuisances durent depuis longtemps, notamment depuis le confinement de la covid 19, et causent un « ras-le-bol » général. Les habitant-es et les commerçant-es souhaitent retrouver un quartier serein et tranquille.

L'interpellation citoyenne s'inscrit dans un processus global de réflexion et de travail sur ces problématiques. En effet, le sujet est traité dans le cadre d'un Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) suivi par Jérôme Agasse, délégué Cohésion Police Population. L'interpellation a été mobilisée comme un levier supplémentaire pour remédier aux problématiques rencontrées.

En parallèle, la supérette qui se trouve en face des restaurants et qui vend des boissons alcoolisées au-delà de 20h, notamment, a reçu une fermeture administrative temporaire. La fermeture de la supérette a entraîné des effets positifs perceptibles :

- les nuisances ont diminué
- le chiffre d'affaire des restaurateurs a augmenté
- la police n'a plus été sollicitée
- le turn-over du personnel a diminué
- les toilettes mises à disposition sont restées propres

La supérette ré-ouvre le 08/04/24. Les porte-paroles craignent une reprise rapide des nuisances et souhaitent avoir des réponses aux questions suivantes :

- 1) Qu'est-ce qu'il va se passer à la réouverture de l'épicerie, comment éviter que la situation redevienne la même ?
- 2) Que peut-il être fait en termes de suivi et accompagnement social des personnes marginales qui perturbent le quartier ?

## **Réponses Ville concernant l'épicerie**

### **Ce qui a amené à la fermeture de l'épicerie :**

La supérette a été ciblée à différents niveaux :

- Par la commission cafés hôtels restaurants où siègent les services municipaux
- Par la police municipale en charge des terrasses et du service débit de boissons

Les services de l'État ont lancé une opération CODAF (Comité Opérationnel Départemental de lutte Anti-Fraude) et ont sollicité plusieurs services de contrôle et d'inspection. Une infraction ayant été caractérisée l'épicerie a reçu une fermeture administrative de 2 mois.

La Ville de Grenoble précise que la fermeture définitive est une sanction qui n'existe pas. Par ailleurs, une fermeture administrative de 2 mois est déjà une sanction lourde.

### **Ce qui va être mis en place à la réouverture de l'épicerie :**

- Vigilance sur l'épicerie avec un passage des services municipaux

- Surveillance du respect du futur arrêté municipal qui contraint les horaires de fermeture
- Possibilité de mettre en œuvre une sanction plus lourde si des infractions sont de nouveau constatées.

## Réponses Ville concernant l'accompagnement social

### Vision de la Ville

Le CCAS mène des actions en direction des plus précaires et propose un accompagnement pour sortir de la précarité.

Les désordres dont les porte-paroles font état ne relèvent pas forcément de la délégation du champ social. En effet, les personnes visées par cette interpellation ne sont pas toujours celles qui sont en demande et en attente d'un accompagnement. Parfois, ces personnes sont hébergées et un accompagnement social a déjà pu leur être proposé.

Par ailleurs, la Caravane des Droits favorise l'accès aux droits en faisant de l'aller vers directement devant la gare. C'est également une zone où il y a de nombreuses maraudes sociales. Les travailleurs sociaux vont continuer d'aller sur cette zone où ils font un travail de diagnostic ; est ce que les personnes sont hébergées, est ce qu'elles ont un référent social. ?

*Remarques des porte-paroles : les personnes concernées par cette interpellation sont des personnes en situation de fracture avec le reste de la société. Leur accompagnement devrait donc relever du social. Par ailleurs ce sont ces mêmes personnes qui fréquentent la Caravane des Droits.*

### Actions menées par la Ville

Au niveau du territoire, un travail a été mené en direction du public :

- Les travailleurs sociaux de la Caravane des Droits et des professionnels de la Maison des Habitant-es Chorrier-Berriat ont été remobilisés.
- En réponse aux demandes liées à la propreté du quartier, 3 niveaux de réponses concernant les toilettes ont été proposées :
  - 1) Des toilettes sèches mobiles installées, de janvier à juin 2024, rue Denfert Rochereau. Ces toilettes étaient entretenues tous les jours .
  - 2) Un bloc sanitaire installé du côté du parvis de la gare est à l'étude.
  - 3) Un uritrottoir est également à l'étude sur le secteur de l'avenue Felix Viallet.

### Question des porte-paroles/Réponses Ville

*Les toilettes sèches sont adaptées à des gens éduqués mais ne sont pas adaptées en situation d'alcoolisme. Face aux diverses incivilités constatées, pourrait-on mettre aux personnes*

*des procès verbaux ? Peut-il être mis en place des brigades pour faire comprendre aux gens qu'ils sont en incivilité ?*

Réponse Ville : La Ville n'a pas les moyens juridiques, techniques et financiers pour faire un travail d'éducation envers les personnes en situation de marginalité.

Cependant, une brigade dédiée aux incivilités dans son ensemble a été créée: personnes garées au mauvais endroit, non-respect des zones piétonnes, amas de déchets, etc.

Par ailleurs, des médiateurs sociaux de proximité ont été déployés à l'été 2023 et reconduits au square Saint Bruno de janvier à avril 2024, puis sur les autres parcs et jardins du secteur de mai à septembre 2024.

Si cette expérimentation fonctionne des médiateurs pourraient être déployés dans d'autres contextes et espaces.

*En tant que restaurateur, notre responsabilité est engagée si une personne prend le volant avec un taux d'alcool avéré. En tant que revendeur d'alcool il y a-t-il des obligations ?*

Réponse Ville : Il y a une différence entre les restaurants et les épiceries : le lieu de la consommation. En effet, dans un restaurant les clients consomment sur place. Cette réponse est cependant à creuser.

La Ville de Grenoble précise que les élus locaux font remonter les problématiques liées aux épiceries de nuit via la plateforme de la vie nocturne.

**Avant la deuxième réunion de médiation la Ville s'engage à :**

- mener une réflexion via le CCAS sur une communication au public concernant la présence des toilettes dans l'espace public.
- communiquer aux porte-paroles la date de mise en place de l'arrêté concernant les restrictions d'horaires
- se renseigner sur la question de la responsabilité des épiceries lié à l'état d'ébriété de leurs clients.

## **Synthèse des échanges réunion de médiation 2**

### **État des lieux de la situation par les porte-paroles**

Depuis le 08/04/24, jour de la réouverture de l'épicerie, les nuisances évoquées lors de la médiation 1 reprennent, notamment les jours où il fait beau. Par ailleurs les porte-paroles, en tant que restaurateurs, n'installent plus leur terrasse car cela provoque un effet de rassemblement.

À la réouverture de l'épicerie, les porte-paroles ont constaté une présence accrue de la police nationale et municipale. À ce jour, leur présence est plus faible ce qui entraîne du « laisser-aller »: déchets sur la voie publique, alcoolisation, etc.

### **Actions mises en place depuis la médiation 1 par la Ville**

- Au niveau du CCAS :

-communication aux maraudes sociales du CCAS: consignes données d'indiquer le lieu des toilettes publiques et de passer régulièrement dans le quartier. L'équipe du CCAS passe dans l'après midi entre 13h30 et 17h30, environ 2x/ semaine.

-observations des professionnels des maraudes: une personne a surtout été repérée par l'équipe devant le bureau de tabac. De manière générale, les personnes repérées sont souvent des personnes logées qui ne sont pas dans l'adhésion et la demande d'accompagnement.

*Réaction des porte-paroles: les problèmes sont plutôt visibles le soir. Il serait pertinent que la maraude passe tous les jours.*

Réponse Ville : le CCAS ne peut pas envoyer des équipes sur place tous les jours.

- Au niveau de la prévention urbaine

- demande à la police nationale et municipale d'être davantage présentes sur le quartier :

À ce jour : 6 interventions de la police municipale en lien avec la problématique dont 3 interventions entre le 3 et le 5 mai + contrôle de l'interdiction de vente de boisson alcoolisée après 20h00. L'arrêté est respecté selon la police.

-mise en place de l'arrêté concernant l'épice de nuit :

Sur la période du 01/06 au 30/09, fermeture du jeudi au dimanche de 22h à 6h00.

L'arrêté va être remis en main propre aux épiceries et un contrôle régulier mis en place. C'est un premier essai pour ce type de démarche.

Conseil : appeler la PM après 22h00. Le non-respect de l'arrêté pourrait déclencher une nouvelle fermeture administrative.

### **Question de la responsabilité des épiceries liée à l'état d'ébriété de leurs clients**

Au niveau juridique, on considère qu'une fois la personne en dehors de l'établissement, l'épicerie n'a plus de responsabilités.

*Question des porte-paroles : est-il possible de mettre en place un arrêté sur la consommation d'alcool sur la voie publique ? Cela légitimerait la demande des restaurateurs faite aux personnes de ne pas consommer sur place.*

Réponse Ville : La Ville s'est concentrée sur les établissements qui vendent car ils sont plus faciles à contrôler. Plus d'efficacité à cibler les lieux de vente que les consommateurs qui sont peu solvables. De plus, il est difficile de tenir un discours sur l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique alors qu'il est possible de consommer sur une terrasse.

*Question des porte-paroles : est-il possible de mettre en place une opération de contrôle sur l'espace public ?*

Réponse Ville : La faisabilité de l'opération est à étudier au niveau technique et légal.

### **Suites de l'action : mise en place des toilettes**

- Les toilettes sèches sont en test jusqu'à mi-juin. Pour l'instant le territoire du secteur 1, après un bilan avec le pôle eau observe un bon entretien et l'absence de nuisances olfactives. Les toilettes ont été utilisées et les urines vidées tous les jours.
- L'instruction technique d'un bloc sanitaire est toujours en cours. Si l'instruction valide le projet les travaux pourraient débuter courant septembre.
- L'uri-trottoir expérimental est toujours en phase d'étude de faisabilité. Pas de retour pour l'instant.

*Les porte-paroles rappellent que les toilettes sont un vrai besoin pour le quartier.*

### **Informations complémentaires**

- Afin d'éviter que des personnes s'installent devant le restaurant il est possible de végétaliser. Un dispositif à la Ville « Végétalise ta Ville » permet de végétaliser des espaces situés sur le domaine public.
- Grenoble Alpes Métropole propose une aide financière aux commerces afin de renforcer l'attractivité